



## L'éducation

L'éducation, la formation professionnelle et, plus généralement, la formation permanente («éducation et formation tout au long de la vie») jouent un rôle vital d'un point de vue tant économique que social. Les occasions dont disposent les citoyens de l'UE de vivre, d'étudier et de travailler dans d'autres pays sont autant de contributions décisives à la compréhension interculturelle, au développement des individus et à la pleine mise en valeur du potentiel économique de l'UE. Chaque année, plus d'un million de citoyens de l'UE de tous âges bénéficient des programmes communautaires en matière d'éducation, de formation professionnelle et de citoyenneté.

Le traité instituant la Communauté européenne<sup>(1)</sup> reconnaît l'importance de ces domaines lorsqu'il stipule que «la Communauté contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action. La Communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle qui s'appuie et complète les actions des États membres». À ce titre, la Commission européenne assure le suivi de la coopération politique et des travaux avec les États membres, tout en finançant des programmes, tels que le programme «Éducation et formation tout au long de la vie».

Le Conseil européen a adopté en 2001 un ensemble d'objectifs en matière d'éducation et de formation qui doivent être atteints d'ici 2010<sup>(2)</sup>, les ministres de l'éducation ayant convenu de se fixer les trois buts suivants:

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation;
- en garantir l'accès à tous;
- ouvrir l'enseignement et la formation sur la société.

Ces buts ambitieux ont ensuite été subdivisés en objectifs spécifiques portant sur tous les niveaux et types d'éducation et de formation, y compris des domaines tels que: la formation des enseignants; les compétences de base; l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC); l'efficacité des investissements; l'enseignement des langues; l'orientation tout au long de la vie; le développement de systèmes flexibles pour rendre l'apprentissage accessible à tous; la mobilité et l'éducation à la citoyenneté.

(1) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, articles 149, paragraphe 1, et 150, paragraphe 1 (JO C 352 du 24.12.2002, p. 33); [http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E\\_FR.pdf](http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_FR.pdf).

(2) [http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/rep\\_fut\\_obj\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/rep_fut_obj_fr.pdf).



Au nom du principe de subsidiarité, chaque État membre conserve la responsabilité de l'organisation de son système éducatif et de la définition de son contenu. L'UE encourage cependant la coopération dans ce domaine à travers une grande variété de programmes de financement et d'action. La coopération politique a en effet été renforcée à travers le programme de travail «Éducation et formation 2010», qui intègre les actions précédentes dans les domaines de l'éducation et de la formation au niveau européen. Cinq jalons ont été fixés pour l'UE en 2010:

- parvenir à un taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école de 10 % ou moins;
- augmenter d'au moins 15 % le nombre total de diplômés en mathématiques et sciences & technologie, tout en diminuant, dans le même temps, le déséquilibre hommes-femmes;
- faire en sorte qu'au moins 85 % des jeunes de 22 ans aient achevé l'enseignement secondaire supérieur;
- réduire de moitié le nombre de jeunes de 15 ans ayant de mauvais résultats en lecture, en mathématiques et en sciences;
- accroître le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie à au moins 12,5 % de la population adulte en âge de travailler (25 à 64 ans).

Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» est devenu depuis 2007 le programme phare dans le domaine de l'enseignement et de la formation et couvre toutes les possibilités d'apprentissage de l'enfance au troisième âge. Il dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 7 milliards d'euros pour soutenir des projets favorisant les échanges, la

coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'UE. Il se compose de quatre sous-programmes mettant l'accent sur les différentes étapes de l'éducation et de la formation:

- Comenius pour l'enseignement fondamental;
- Erasmus pour l'enseignement supérieur;
- Leonardo da Vinci pour l'éducation et la formation professionnelles;
- Grundtvig pour la formation des adultes.

Pour chacune de ces branches, des objectifs chiffrés ont été définis:

- Comenius doit impliquer au moins trois millions d'élèves dans des activités d'éducation conjointes au cours de la durée du programme;
- Erasmus doit atteindre au total trois millions de participants dans des actions de mobilité des étudiants;
- Leonardo da Vinci doit accroître les stages en entreprises à 80 000 personnes par an d'ici à l'expiration du programme;
- Grundtvig doit soutenir la mobilité de 7 000 adultes engagés dans une action d'éducation chaque année d'ici à 2013.

La mesure des progrès accomplis vers les objectifs fixés requiert un large éventail de statistiques comparables sur la fréquentation des cours et des formations, les effectifs de diplômés et d'enseignants, l'apprentissage des langues, la mobilité des étudiants et des chercheurs et les investissements en matière d'éducation, ainsi que des données sur les niveaux d'études atteints et la formation des adultes.

## 4.1 Les effectifs scolaires et les niveaux d'études

Les normes relatives aux statistiques internationales de l'éducation sont fixées par les trois organisations internationales qui administrent conjointement la collecte de données:

- l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (ISU);
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat).

Le questionnaire de l'UNESCO/OCDE/Eurostat (UOE) sur les statistiques de l'éducation constitue la principale source d'information et le fondement de la structure de la base de données d'Eurostat sur les statistiques de l'éducation; Eurostat collecte également des données sur les effectifs régionaux et l'apprentissage des langues. Les définitions et conditions méthodologiques relatives à la collecte conjointe UOE et à la collecte de données par Eurostat sont disponibles sur le site web d'Eurostat<sup>(3)</sup>. Les données sur le niveau d'études et la formation des adultes sont principalement issues d'enquêtes auprès des ménages, à savoir principalement l'enquête européenne sur les forces de travail, qui sera bientôt complétée par l'enquête sur l'éducation des adultes<sup>(4)</sup>, tandis que l'enquête sur la formation professionnelle continue fournit des informations sur la participation à la formation, le volume et les coûts pour les entreprises.

### Introduction

L'école permet aux jeunes d'acquérir les capacités élémentaires pour leur existence et les compétences requises pour leur épanouissement. En marge de l'épanouissement personnel, la qualité du temps passé à l'école influence également la future place de l'enfant dans la société, le niveau d'études qu'il atteindra et ses possibilités d'emploi. La qualité de l'éducation des enfants est directement liée à la qualité de l'enseignement, qui est elle-même conditionnée par les exigences placées dans les enseignants, la formation qu'ils reçoivent et les rôles qu'ils sont appelés à jouer. À la lumière de ces réflexions, plusieurs États membres s'efforcent aujourd'hui de remanier leurs programmes scolaires dans la perspective des besoins en constante mutation de la société et de l'économie, ainsi que d'améliorer la formation et l'évaluation des enseignants.

L'évolution démographique au cours des trente dernières années reflète une baisse des taux de natalité, qui s'est traduite par un vieillissement de la structure de la population de l'UE et par la baisse de la proportion des moins de 30 ans dans la majorité des États membres. Ces changements peuvent avoir un impact significatif sur les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement des systèmes éducatifs – comme la taille moyenne des classes ou les stratégies de recrutement des enseignants.

La plupart des Européens restent scolarisés considérablement plus longtemps que les obligations légales minimales. Cela traduit le choix de faire des études supérieures, ainsi que des effectifs accrus

(3) [http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/edtcsl/library?l=/public/unesco\\_collection](http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/edtcsl/library?l=/public/unesco_collection).

(4) [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-CC-05-005/EN/KS-CC-05-005-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-CC-05-005/EN/KS-CC-05-005-EN.PDF).



dans l'enseignement préprimaire et une participation plus large aux initiatives de formation tout au long de la vie, par exemple des étudiants d'âge mûr (adultes) reprenant par exemple les études, souvent en vue d'un complément de formation, ou d'un changement d'orientation professionnelle.

À l'âge de 4 ans, une grande proportion d'enfants dans l'UE est déjà scolarisée en préprimaire. Les objectifs généraux de l'enseignement préprimaire sont assez similaires d'un pays à l'autre et se concentrent sur le développement de l'autonomie, du bien-être, de la confiance en soi, de la citoyenneté et de la préparation à la vie et aux apprentissages scolaires.

En moyenne, l'enseignement obligatoire dure 9 ou 10 ans dans la plupart des pays de l'UE. C'est en Hongrie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni qu'il dure le plus longtemps. L'âge est le seul critère d'accès à l'enseignement primaire obligatoire, qui débute à l'âge de 5 ou 6 ans dans la plupart des pays; dans les pays nordiques en revanche, ainsi qu'en Bulgarie et en Estonie, l'enseignement obligatoire débute à 7 ans.

Si les programmes d'enseignement nationaux incluent à peu près les mêmes matières dans tous les États membres, le temps alloué à chacune varie considérablement. De plus, les enseignants jouissent d'une liberté extrêmement variable, qui va de la possibilité d'adapter le contenu de leurs classes à l'obligation de suivre un programme strict. Les différences les plus significatives entre les pays concernent généralement le temps alloué aux cours de langues, de technologies de l'information et de la communication ou de religion. En revanche, tous les pays accordent beaucoup de temps à l'apprentissage de la langue maternelle et des mathématiques.

La répartition du temps d'instruction entre les matières semble être plus homogène dans l'enseignement secondaire obligatoire, qui accorde davantage d'importance aux sciences naturelles et sociales, ainsi qu'aux langues étrangères. Les élèves d'un pays suivent le même programme commun tout au long de la scolarité obligatoire à temps plein dans la plupart des États membres. En Allemagne, aux Pays-Bas et en Autriche, en revanche, les parents doivent choisir pour leur enfant un type d'enseignement particulier à la fin du primaire.

Le programme Comenius, consacré au développement des politiques éducatives et scolaires, poursuit les objectifs suivants:

- améliorer et accroître la mobilité des élèves et du personnel éducatif;
- multiplier et intensifier les partenariats entre les écoles de différents États membres pour atteindre une participation à des activités éducatives conjointes d'au moins trois millions d'élèves d'ici 2010;
- favoriser l'apprentissage des langues, le contenu et les services novateurs basés sur les TIC et de meilleures techniques et pratiques d'enseignement;
- rehausser la qualité et la dimension européenne de la formation des enseignants;
- améliorer les approches pédagogiques et la gestion des écoles.

En outre, les États membres ont fixé d'autres repères pour l'amélioration de l'éducation, entre autres, sur la maîtrise de la lecture, la réussite en mathématiques, sciences et technologie, l'arrêt prématuré de la scolarité et l'achèvement de l'enseignement secondaire.

## Définitions et disponibilité des données

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) est à la base des statistiques de l'éducation et décrit différents niveaux d'enseignement, ainsi que des domaines d'enseignement et de formation<sup>(5)</sup>. La version actuelle, CITE 97, distingue sept niveaux d'enseignement:

- niveau 0 de la CITE: enseignement préprimaire – défini comme étant la première étape de l'instruction organisée; elle est dispensée dans une école ou dans un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins;
- niveau 1 de la CITE: enseignement primaire – commence entre 5 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de quatre à six ans;
- niveau 2 de la CITE: premier cycle de l'enseignement secondaire – assure la continuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées; la fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire;
- niveau 3 de la CITE: deuxième cycle de l'enseignement secondaire – commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire; l'âge d'admission est généralement de 15 ou 16 ans et cette dernière est habituellement subordonnée à certaines qualifications et autres conditions minimales; l'enseignement est souvent plus spécialisé et sa durée varie généralement entre deux et cinq ans;
- niveau 4 de la CITE: enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur – se situe de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire; doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent les élèves à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre aux étudiants un accès direct au marché du travail;
- niveau 5 de la CITE: premier cycle de l'enseignement supérieur – l'admission exige normalement que l'étudiant ait achevé avec succès les niveaux 3 ou 4 de la CITE; ce niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire qui sont en grande partie fondés sur la théorie, et les programmes à orientation professionnelle, qui sont généralement plus courts et visent l'accès au marché du travail;
- niveau 6 de la CITE: deuxième cycle de l'enseignement supérieur – conduit à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

L'indicateur des enfants de quatre ans scolarisés présente le pourcentage d'enfants de quatre ans qui sont inscrits dans des établissements préprimaires à caractère éducatif. Ces établissements fournissent des prestations à caractère éducatif aux jeunes enfants. Ils doivent recruter du personnel spécialement formé aux tâches éducatives. Les crèches de jour, les jardins d'enfants et les garderies, dans lesquels le personnel ne possède pas obligatoirement un diplôme d'enseignement, ne sont pas pris en compte. L'indicateur des jeunes de 18 ans inscrits dans un établissement d'éducation (à n'importe quel niveau de

(5) <http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/isc97.htm>.



la CITE) montre le nombre de jeunes qui n'ont pas renoncé à améliorer leurs compétences au-delà de l'enseignement de base et inclut à la fois les étudiants qui ont effectué un parcours éducatif normal, sans retards, et ceux qui continuent leurs études après avoir répété certaines étapes.

Les ratios élève/enseignant sont calculés en divisant l'équivalent du nombre d'élèves et d'étudiants suivant des cours à temps plein à chaque niveau d'enseignement par l'équivalent du nombre d'enseignants qui donnent des cours à temps plein au même niveau. Tous les établissements, qu'ils soient publics ou privés, sont inclus. Ce ratio ne doit pas être confondu avec la taille moyenne d'une classe car: il peut y avoir une différence entre le nombre d'heures d'enseignement dispensées par les enseignants et le nombre d'heures d'instruction conseillées par élève, l'enseignement peut être assuré dans une même classe par plus d'un enseignant ou des éducateurs scolaires spécialisés peuvent travailler avec des petits groupes ou en binôme.

L'indicateur du niveau de formation des jeunes est défini comme la part de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire, soit le niveau 3a, 3b ou 3c long minimum de la CITE (numérateur). Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses.

L'indicateur relatif aux jeunes ayant quitté prématurément l'école est défini comme la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur et se trouvant en dehors du système scolaire ou de formation (les personnes interrogées déclarent n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête). Le dénominateur représente la population totale du groupe d'âge considéré, à l'exclusion des non-réponses.

### Conclusions principales

Il y avait environ 93,9 millions d'élèves et d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement dans l'EU-27 en 2006. Le pays qui comptait la plus grande part d'élèves et d'étudiants de l'EU-27 dans son ensemble était l'Allemagne, où 14,4 millions d'élèves et d'étudiants fréquentaient des établissements scolaires en 2006; ce chiffre était supérieur de 1,7 million à celui de la deuxième population étudiante la plus importante, qui était enregistrée au Royaume-Uni, et supérieur de 2,1 millions au chiffre de la France.

La proportion d'élèves présents à chaque niveau d'enseignement était très variable d'un État membre à l'autre et reflète, dans une certaine mesure, la structure démographique des populations. La forte proportion d'élèves dans l'enseignement primaire au Luxembourg (46,0 % en 2006) traduit l'absence d'un secteur de l'enseignement supérieur développé

dans ce pays, tandis que l'Irlande, Chypre et le Portugal faisaient également état d'une proportion relativement importante d'élèves dans l'enseignement primaire (plus de 40 %) – ce qui traduisait des taux de natalité relativement élevés. À l'autre extrémité, la Grèce, la Slovénie, les États baltes, la Pologne et la Finlande affichaient des proportions relativement élevées (environ un quart au moins) de populations étudiantes dans le secteur de l'enseignement supérieur.

Les chiffres ci-dessus excluent l'enseignement préprimaire – avec 86,8 % de l'ensemble des enfants de quatre ans fréquentant ce type d'établissements dans l'EU-27 en 2006. Les taux de scolarisation dans l'enseignement préprimaire allaient de 100 % en Belgique, en France et en Italie, à moins d'un enfant sur deux en Finlande, en Irlande et en Pologne.

Plus de trois quarts (77,4 %) des jeunes de 18 ans étaient encore dans le système éducatif au sein de l'EU-27 en 2006, bien que cette proportion fluctuait sensiblement entre les États membres. Six pays ont ainsi déclaré que neuf jeunes de cet âge sur dix suivaient des études, tandis que dans trois États membres (Chypre, Malte et Royaume-Uni), moins de la moitié des jeunes de 18 ans fréquentaient encore un établissement d'enseignement. Il convient de remarquer que ces chiffres peuvent refléter plusieurs facteurs, en particulier l'impératif pour les jeunes de partir à l'étranger pour continuer leurs études (supérieures) ou la pratique consistant à imposer aux étudiants de recommencer une année complète si leurs résultats ne

sont pas jugés satisfaisants à la fin d'une année scolaire.

Les ratios élève/enseignant dans l'enseignement primaire allaient de moins de 11 élèves par enseignant en moyenne en Grèce, en Italie, en Lituanie, au Luxembourg (2004), en Hongrie et au Portugal en 2006, à près du double en Irlande, en France (2005) et au Royaume-Uni (plus de 19 élèves par enseignant dans ces pays). Entre 2001 et 2006, la plupart des États membres ont connu une baisse générale du nombre moyen d'élèves par enseignant.

Le nombre moyen d'élèves par enseignant était généralement moindre dans l'enseignement secondaire que dans le primaire, avec une moyenne de moins de dix élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire supérieur en Grèce, en Espagne, au Luxembourg (2004) et au Portugal. L'Allemagne enregistrait en 2006 le nombre de loin le plus élevé d'élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire supérieur, à 19,5 au lieu de 13,7 élèves par enseignant en 2001.

Les données disponibles sur les niveaux d'études atteints montrent qu'en 2007, un peu plus des trois quarts (78,1 %) de la population de l'EU-27 âgée de 20 à 24 ans avaient atteint au moins un niveau de formation correspondant au second cycle de l'enseignement secondaire. Cependant, 14,8 % des jeunes de 18 à 24 ans (16,9 % pour les hommes et 12,7 % pour les femmes) avaient quitté prématurément l'école, avec au plus un niveau de formation correspondant au premier cycle de l'enseignement secondaire.



**Tableau 4.1:** Élèves et étudiants (hors éducation préscolaire) (1)

	Ventilation du nombre total d'élèves et d'étudiants (en % du total)									
	Total (CITE 1-6) (en milliers)		Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseigne- ment secondaire (CITE 2)		Enseignement secondaire de deuxième cycle et enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 3-4)		Enseignement supérieur (CITE 5-6)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>EU-27</b>	96 001	93 901	31,2	30,4	24,4	24,4	25,7	25,1	17,2	20,0
<b>Zone euro (2)</b>	56 630	57 796	31,0	30,4	27,5	26,3	21,7	23,5	18,2	19,3
<b>Belgique</b>	2 304	2 410	33,5	30,4	17,1	18,0	33,8	35,2	15,6	16,4
<b>Bulgarie</b>	1 322	1 193	28,3	22,9	27,7	25,2	25,3	31,5	18,7	20,4
<b>République tchèque</b>	1 932	1 869	32,6	25,3	26,8	26,1	27,1	30,5	13,5	18,0
<b>Danemark</b>	1 029	1 142	38,5	36,4	20,0	20,6	23,0	22,9	18,5	20,0
<b>Allemagne</b>	14 515	14 394	24,2	23,1	38,9	36,7	22,1	23,7	14,4	15,9
<b>Estonie</b>	306	278	38,3	28,6	20,7	21,3	22,1	25,6	18,9	24,5
<b>Irlande</b>	987	1 036	45,0	44,6	18,6	17,1	19,6	20,4	16,9	18,0
<b>Grèce</b>	1 906	2 042	33,4	31,6	18,9	16,6	22,6	19,8	25,1	32,0
<b>Espagne</b>	7 597	7 529	33,0	35,2	26,2	26,3	16,6	14,8	24,1	23,8
<b>France</b>	11 849	12 321	32,4	32,9	27,9	26,7	21,9	22,4	17,1	17,9
<b>Italie</b>	9 144	9 464	30,9	29,7	19,9	19,1	29,4	29,8	19,8	21,4
<b>Chypre</b>	140	146	45,6	40,9	23,4	22,3	22,5	22,7	8,5	14,1
<b>Lettonie</b>	510	472	24,6	16,7	33,7	31,8	21,5	23,8	20,2	27,8
<b>Lituanie</b>	787	784	26,9	19,2	42,2	39,2	13,7	16,2	17,3	25,4
<b>Luxembourg</b>	70	77	47,3	46,0	22,9	23,7	26,1	26,8	3,6	3,5
<b>Hongrie</b>	1 924	1 952	25,5	21,3	26,3	24,5	31,1	31,8	17,2	22,5
<b>Malte</b>	78	78	43,0	37,9	37,2	35,6	10,3	15,0	9,5	11,4
<b>Pays-Bas</b>	3 217	3 318	39,8	38,5	24,1	23,7	20,3	20,3	15,7	17,5
<b>Autriche</b>	1 464	1 471	26,8	24,2	26,1	26,8	29,0	31,8	18,1	17,2
<b>Pologne</b>	9 153	8 663	35,2	30,0	13,1	18,6	32,4	26,6	19,4	24,8
<b>Portugal</b>	2 002	1 862	40,0	40,4	20,6	21,1	20,0	18,8	19,4	19,7
<b>Roumanie</b>	3 954	3 831	27,6	24,5	33,4	25,1	25,5	28,6	13,5	21,8
<b>Slovénie</b>	403	403	21,4	23,2	24,7	19,3	31,2	29,1	22,7	28,5
<b>Slovaquie</b>	1 114	1 089	26,9	21,6	35,8	31,7	24,3	28,5	12,9	18,2
<b>Finlande</b>	1 172	1 246	33,5	29,9	16,4	16,4	26,2	29,0	23,9	24,8
<b>Suède</b>	2 085	2 096	37,3	33,0	17,1	20,1	27,5	26,7	17,0	20,2
<b>Royaume-Uni</b>	15 038	12 736	30,6	35,5	15,4	17,9	40,3	28,2	13,7	18,3
<b>Croatie</b>	:	733	:	26,6	:	28,2	:	26,6	:	18,7
<b>ARY de Macédoine</b>	387	366	32,0	28,7	33,2	31,6	24,4	26,4	10,4	13,2
<b>Turquie</b>	14 893	16 275	70,2	65,6	:	:	:	:	10,8	14,4
<b>Islande</b>	74	84	42,7	36,1	15,9	16,5	27,7	28,7	13,7	18,6
<b>Liechtenstein</b>	:	6	:	36,2	:	26,1	:	27,5	:	10,3
<b>Norvège</b>	993	1 068	42,9	40,2	16,3	17,9	21,6	21,8	19,1	20,1
<b>Suisse</b>	:	1 340	:	38,6	:	22,4	:	23,0	:	15,3
<b>Japon</b>	20 254	19 095	36,5	37,9	20,4	19,1	22,2	20,5	19,6	21,4
<b>États-Unis</b>	63 653	66 793	39,7	36,4	19,7	19,5	19,2	17,9	21,4	26,2

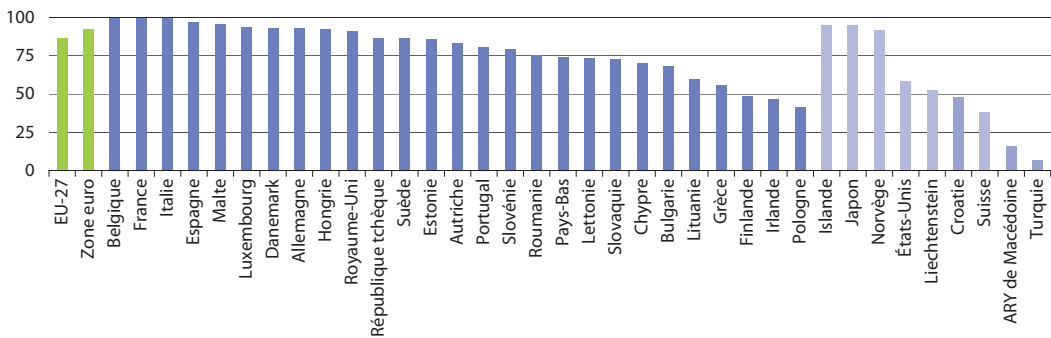
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) ZE-13 au lieu de ZE-15 pour 2001.

Source: Eurostat (tps00051 et educ\_enr1tl)

**Figure 4.1:** Enfants de quatre ans scolarisés, 2006 (1)

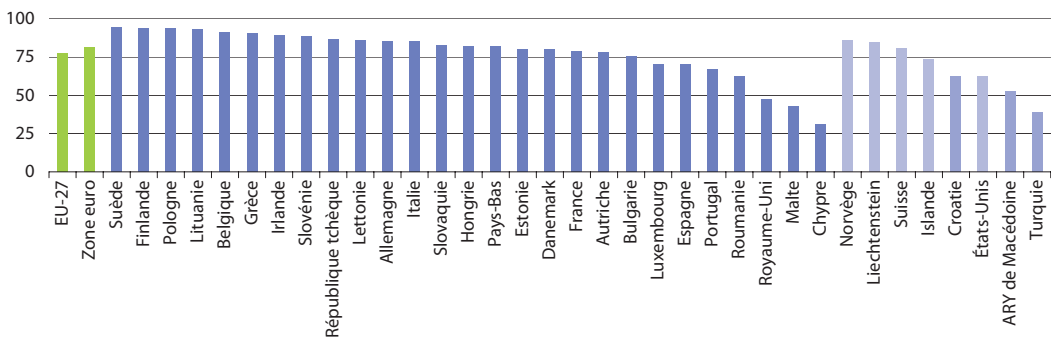
(en % de l'ensemble des enfants de quatre ans)

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat (tps00053)

**Figure 4.2:** Jeunes de 18 ans scolarisés, 2006 (1)

(en % de l'ensemble des jeunes de 18 ans)

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat (tps00060)



**Tableau 4.2:** Ratio élève/enseignant dans l'enseignement primaire, le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (1)

(en nombre moyen d'élèves par enseignant)

	Enseignement primaire (CITE 1)		Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base (CITE 2)		Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Belgique	13,4	12,6	:	9,4	9,8	10,2
Bulgarie	17,7	15,8	13,0	12,3	11,3	11,7
République tchèque	19,4	17,3	14,5	12,3	13,1	11,9
Danemark	10,2	:	10,3	11,4	13,3	:
Allemagne	19,4	18,7	15,7	15,5	13,7	19,5
Estonie	14,7	14,1	11,2	12,3	10,3	13,3
Irlande	20,3	19,4	15,1	:	15,1	14,6
Grèce	12,7	10,6	9,8	8,0	11,3	8,3
Espagne	14,7	14,2	:	12,5	11,0	7,8
France (2)	19,5	19,4	13,9	14,2	10,9	10,3
Italie	10,8	10,7	9,9	10,3	10,4	11,0
Chypre	21,1	16,8	15,1	11,6	13,6	12,7
Lettonie	17,6	11,8	13,2	10,5	13,2	11,7
Lituanie	16,9	10,7	12,0	8,5	:	:
Luxembourg (3)	11,0	10,7	9,1	:	9,1	9,0
Hongrie	11,3	10,4	11,2	10,2	12,5	12,3
Malte	19,0	13,7	9,9	9,3	18,1	14,3
Pays-Bas	17,2	15,3	:	:	17,1	15,8
Autriche	14,3	13,9	9,8	10,4	9,9	11,3
Pologne	12,5	11,4	13,1	12,6	16,8	12,7
Portugal	11,6	10,6	9,9	8,3	8,0	7,5
Roumanie	:	17,1	14,8	12,2	13,3	15,7
Slovénie	13,1	14,9	13,3	10,2	13,8	14,0
Slovaquie	20,7	18,6	14,5	13,7	12,9	14,2
Finlande	16,1	15,0	10,9	9,7	17,0	15,8
Suède	12,4	12,1	12,4	11,4	16,6	13,8
Royaume-Uni	20,8	19,8	17,5	16,7	18,9	11,4
Croatie	:	17,7	:	12,8	:	11,8
ARY de Macédoine	21,2	:	11,4	:	18,9	17,3
Turquie	29,8	26,7	:	:	17,2	15,8
Islande	12,6	:	:	10,6	10,9	10,8
Liechtenstein	:	10,5	:	7,3	:	11,4
Norvège	:	10,9	10,9	10,2	9,2	9,7
Japon	20,6	19,2	16,6	14,9	14,0	12,7
États-Unis	:	14,6	:	14,7	:	15,7

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) 2005 au lieu de 2006.

(3) 2004 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (tps00054 et educ\_iste)

**Tableau 4.3:** Niveau d'études des jeunes et jeunes quittant prématurément l'école (1)

	Niveau d'études des jeunes (en %)		Jeunes ayant quitté prématurément l'école (en %)					
	2002	2007	Total		Hommes		Femmes	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
<b>EU-27</b>	76,7	78,1	17,1	14,8	19,3	16,9	14,9	12,7
<b>Zone euro</b>	72,7	74,5	19,3	17,1	22,0	19,6	16,6	14,5
<b>Belgique</b>	81,6	82,6	12,4	12,3	14,9	13,9	9,9	10,7
<b>Bulgarie</b>	77,4	83,3	21,0	16,6	22,5	16,3	19,6	16,9
<b>République tchèque (2)</b>	92,2	91,8	5,5	5,5	5,3	5,7	5,7	5,4
<b>Danemark</b>	78,6	70,8	8,6	12,4	10,3	15,7	6,9	8,9
<b>Allemagne</b>	73,3	72,5	12,6	12,7	12,6	13,4	12,6	11,9
<b>Estonie</b>	81,4	80,9	12,6	14,3	15,6	21,0	9,6	:
<b>Irlande</b>	84,0	86,7	14,7	11,5	18,4	14,2	10,9	8,7
<b>Grèce</b>	81,1	82,1	16,7	14,7	20,7	18,6	12,6	10,7
<b>Espagne</b>	63,7	61,1	29,9	31,0	36,4	36,1	23,1	25,6
<b>France</b>	81,7	82,4	13,4	12,7	14,9	14,6	11,9	10,9
<b>Italie</b>	69,6	76,3	24,3	19,3	27,9	22,6	20,7	15,9
<b>Chypre</b>	83,5	85,8	15,9	12,6	22,3	19,5	11,0	6,8
<b>Lettonie</b>	77,1	80,2	19,5	16,0	26,7	19,7	12,2	12,3
<b>Lituanie</b>	81,3	89,0	14,3	8,7	15,1	11,4	13,4	5,9
<b>Luxembourg</b>	69,8	70,9	17,0	15,1	14,4	19,2	19,6	11,1
<b>Hongrie</b>	85,9	84,0	12,2	10,9	12,5	12,5	11,8	9,3
<b>Malte</b>	39,0	54,7	53,2	37,6	56,5	41,5	49,7	33,3
<b>Pays-Bas</b>	73,1	76,2	15,0	12,0	15,7	14,4	14,3	9,6
<b>Autriche</b>	85,3	84,1	9,5	10,9	8,7	11,6	10,2	10,2
<b>Pologne</b>	89,2	91,6	7,6	5,0	9,5	6,4	5,6	3,6
<b>Portugal</b>	44,4	53,4	45,1	36,3	52,6	42,0	37,5	30,4
<b>Roumanie</b>	76,3	77,4	23,2	19,2	24,3	19,2	22,1	19,1
<b>Slovénie</b>	90,7	91,5	4,8	4,3	6,2	5,7	3,3	2,7
<b>Slovaquie</b>	94,5	91,3	5,6	7,2	6,7	8,1	4,6	6,3
<b>Finlande</b>	85,8	86,5	9,9	7,9	12,6	9,7	7,3	6,3
<b>Suède (2)</b>	86,7	87,2	10,4	12,0	11,4	13,3	9,3	10,7
<b>Royaume-Uni (2)</b>	77,1	78,1	17,8	13,0	18,8	14,6	16,7	11,4
<b>Croatie (3)</b>	90,6	94,6	8,3	3,9	9,1	5,2	7,4	5,3
<b>Turquie</b>	42,8	46,4	54,8	47,6	45,4	39,4	63,5	55,0
<b>Islande (2, 3)</b>	48,5	49,3	28,8	28,1	32,7	31,5	24,8	24,6
<b>Norvège (2, 3)</b>	94,8	93,3	14,0	5,9	14,9	7,4	13,1	4,3
<b>Suisse (3)</b>	79,4	78,1	6,7	7,6	6,3	8,5	7,1	6,7

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) 2006 au lieu de 2007 pour les jeunes ayant quitté prématurément l'école.

(3) 2006 au lieu de 2007 pour le niveau d'études des jeunes.

Source: Eurostat (tsiir110 et tsisc060)



## 4.2 L'apprentissage des langues étrangères

### Introduction

L'UE reconnaît 23 langues officielles, auxquelles s'ajoutent des langues régionales, des langues de minorités et des langues parlées par les populations migrantes. L'école est la principale possibilité pour la grande majorité de ces populations d'apprendre ces langues – même si la diversité linguistique est activement encouragée au sein des écoles, des universités, des centres d'enseignement pour adultes et des entreprises.

Depuis plusieurs décennies, la plupart des enfants européens sont tenus d'apprendre au moins une langue étrangère au cours de la scolarité obligatoire, le temps qui y est consacré ayant augmenté de façon générale ces dernières années. En 2002, le Conseil européen de Barcelone a recommandé l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Cette recommandation a été appliquée à des degrés divers, généralement pour l'enseignement secondaire obligatoire, soit en rendant obligatoire l'apprentissage d'une deuxième langue, soit en faisant en sorte que les élèves aient la possibilité d'étudier une deuxième langue étrangère dans le cadre de leur programme. En novembre 2005, la Commission européenne a publié une communication (COM(2005) 596) intitulée «Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme»<sup>(6)</sup>. L'UE encourage le multilinguisme et, s'appuyant sur le constat que les citoyens multilingues sont mieux à même de mettre à profit les opportunités d'éducation et d'emploi, elle aspire à une situation dans laquelle tous les citoyens européens connaissent au moins deux langues étrangères, outre leur langue maternelle. Cette communication complète un plan d'action pour la

promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique pour la période de 2004 à 2006<sup>(7)</sup>, qui visait principalement à: étendre les avantages de l'apprentissage des langues tout au long de la vie à l'ensemble des citoyens, améliorer l'enseignement des langues et créer un environnement plus favorable aux langues.

### Définitions et disponibilité des données

Les données sur le nombre d'élèves qui étudient des langues étrangères sont rapportées aux nombres correspondants d'étudiants inscrits; les étudiants souffrant d'un handicap mental inscrits dans des écoles spécialisées sont exclus.

Le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève est collecté pour différents niveaux de la CITE. Les données sont rapportées à l'ensemble des élèves, même si l'enseignement des langues ne commence pas dès les premières années d'instruction pour le niveau de la CITE considéré. Cet indicateur correspond à la somme des étudiants en langues divisée par le nombre total d'étudiants inscrits dans le niveau d'études considéré. Chaque étudiant est comptabilisé une fois pour chaque langue étrangère qu'il ou elle étudie, c'est-à-dire que ceux qui étudient plus d'une langue sont comptabilisés autant de fois que le nombre de langues étudiées. L'irlandais, le luxembourgeois et les langues régionales sont exclus, bien que d'autres dispositions puissent être prises par certains États membres. Sauf exception, lorsqu'une des langues nationales est enseignée dans des écoles où elle n'est pas la langue d'enseignement, elle n'est pas considérée comme une langue étrangère.

(6) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0596:FIN:FR:PDF>.

(7) [http://ec.europa.eu/education/doc/official/keydoc/actlang/act\\_lang\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/doc/official/keydoc/actlang/act_lang_fr.pdf).

## Conclusions principales

Dans les établissements d'enseignement primaire, les élèves sont manifestement plus nombreux à (choisir d')apprendre l'anglais. L'apprentissage de l'anglais dans l'enseignement secondaire est obligatoire dans un certain nombre de pays, et une série d'États membres enregistrent des proportions (proches) de 100 % d'élèves qui l'apprennent dans l'enseignement primaire. Les proportions maximales d'élèves de l'enseignement primaire qui apprennent l'anglais ont été observées en Grèce, en Espagne, en Italie, à Malte et en Autriche, où cette langue est enseignée à plus de neuf enfants sur dix. L'importance relative de l'anglais en tant que langue étrangère peut être plus marquée encore du fait que les élèves reçoivent généralement un enseignement plus poussé dans leur première langue étrangère que dans les langues supplémentaires qu'ils peuvent choisir d'étudier.

Les 12 États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004 sont dans une position particulière au regard de l'enseignement des langues car l'apprentissage du russe a longtemps été obligatoire dans nombre d'entre eux. La situation a évolué depuis

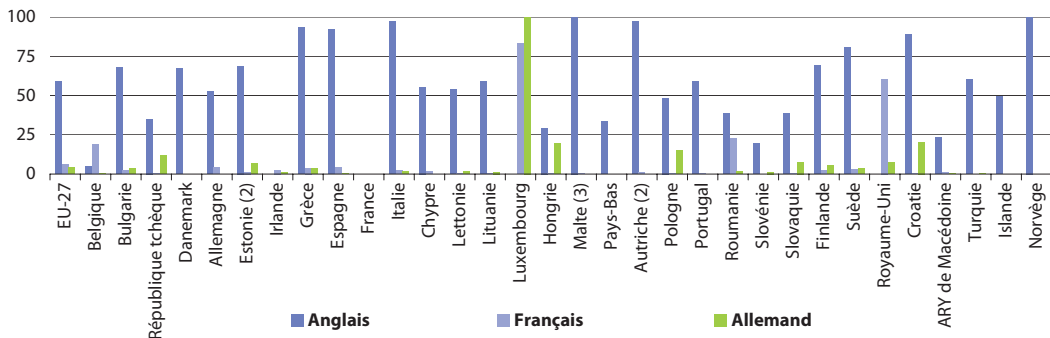
et désormais la plupart des élèves peuvent choisir librement la ou les langues qu'ils souhaitent étudier. Dans ces pays également, on a assisté à une nette augmentation de la proportion d'élèves qui apprennent l'anglais (souvent plus de 50 % de l'ensemble des étudiants). Le Luxembourg présente également un intérêt particulier, dans le sens où ce pays a trois langues officielles, la plupart des élèves suivant des cours en luxembourgeois, en allemand et en français dans l'enseignement primaire et l'anglais étant introduit à titre de langue étrangère dans l'enseignement secondaire.

Si l'on se penche sur l'apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire supérieur, quelque 84,1 % des étudiants de l'EU-27 inscrits au niveau 3 de la CITE étudiaient l'anglais en 2006, alors que moins d'un quart étudiaient le français (24,3 %) ou l'allemand (22,2 %).

Le Luxembourg et l'Estonie étaient les deux pays où le nombre moyen de langues étrangères étudiées par élève était le plus élevé. Il y a lieu de remarquer à ce propos que cet indicateur inclut d'autres langues que l'anglais, le français et l'allemand, comme le russe.

**Figure 4.3:** Proportion des élèves apprenant des langues étrangères dans l'enseignement secondaire, par langue, 2006 (1)

(en %)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)); France, non disponible; Luxembourg, non disponible pour l'anglais; Pays-Bas et Norvège, non disponibles pour le français et l'allemand; Slovaquie et Islande, non disponibles pour le français. (2) Estimations. (3) 2005 pour le français et l'allemand.

Source: Eurostat (educ\_ilang), Unesco, OCDE



**Tableau 4.4:** Langues étrangères apprises par les élèves de l'enseignement secondaire de deuxième cycle (CITE niveau 3) (1)

	Nombre moyen de langues étrangères apprises par élève (nombre)		Élèves apprenant l'anglais dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant le français dans les programmes généraux (en %)		Élèves apprenant l'allemand dans les programmes généraux (en %)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
<b>EU-27</b>	1,3	1,3	71,0	84,1	18,1	22,2	19,4	24,3
<b>Belgique</b>	1,8	1,7	94,1	94,4	48,3	48,1	30,3	28,4
<b>Bulgarie</b>	1,4	1,5	79,0	86,1	20,8	15,3	38,6	40,3
<b>République tchèque</b>	1,3	1,4	96,6	100,0	14,7	25,0	75,7	72,2
<b>Danemark</b>	1,5	1,5	91,0	99,9	22,9	22,6	69,6	71,9
<b>Allemagne</b>	0,7	0,9	92,0	94,3	29,4	28,7	-	-
<b>Estonie</b>	2,2	2,2	90,9	92,6	4,3	6,1	46,3	44,1
<b>Irlande</b>	0,9	0,9	-	-	66,2	60,5	19,1	18,2
<b>Grèce</b>	1,0	1,0	94,3	94,0	14,0	8,6	3,1	2,9
<b>Espagne</b>	1,2	1,2	95,5	94,6	23,9	27,1	0,9	1,1
<b>France</b>	1,7	1,7	99,3	99,4	-	-	31,2	22,8
<b>Italie</b>	1,2	1,4	81,0	96,9	27,0	21,4	7,8	7,7
<b>Chypre</b>	1,6	1,6	89,8	88,1	68,7	38,3	1,3	2,4
<b>Lettonie</b>	:	1,2	89,2	94,9	4,0	4,1	51,8	35,1
<b>Lituanie</b>	1,6	1,4	73,7	82,3	7,8	5,4	37,0	27,2
<b>Luxembourg</b>	2,3	2,3	93,1	97,0	89,4	97,0	87,6	97,0
<b>Hongrie</b>	1,2	1,2	60,6	73,3	6,1	6,2	47,8	49,9
<b>Malte (2)</b>	0,7	0,6	80,7	63,5	8,1	7,9	0,8	1,7
<b>Pays-Bas</b>	1,6	:	98,2	100,0	26,7	70,1	32,0	86,2
<b>Autriche</b>	:	1,4	:	96,9	:	54,1	-	-
<b>Pologne</b>	1,4	1,7	90,1	90,0	15,2	10,0	62,4	64,0
<b>Portugal</b>	:	0,8	:	50,7	:	15,1	:	1,6
<b>Roumanie</b>	1,4	1,6	86,1	94,8	84,8	83,6	10,8	11,6
<b>Slovénie</b>	1,4	1,6	95,6	98,9	7,8	10,2	83,3	77,0
<b>Slovaquie</b>	1,4	1,5	95,9	97,7	13,1	16,0	78,8	72,6
<b>Finlande</b>	:	:	99,5	99,5	22,2	19,7	43,3	35,4
<b>Suède</b>	1,7	1,6	99,8	99,9	25,6	22,4	53,5	32,4
<b>Royaume-Uni</b>	:	0,6	-	-	:	34,8	:	13,1
<b>Croatie</b>	:	1,4	:	98,3	:	3,4	:	65,6
<b>ARY de Macédoine</b>	1,3	1,5	:	:	:	:	:	:
<b>Turquie</b>	:	0,8	:	67,3	:	0,7	:	6,5
<b>Islande</b>	1,3	1,5	65,9	76,1	16,4	17,1	32,8	30,7
<b>Norvège</b>	:	0,8	:	:	:	:	:	:

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) 2005 au lieu de 2006 pour le nombre moyen de langues étrangères apprises par élève.

Source: Eurostat (tps00056, tps00057, tps00058 et tps00059), Unesco, OCDE

### 4.3 L'enseignement supérieur

#### Introduction

L'Europe compte quelque 4 000 établissements d'enseignement supérieur, qui accueillent plus de 17 millions d'étudiants et 1,5 million d'enseignants, et certaines universités européennes figurent parmi les plus réputées dans le monde. L'enseignement supérieur joue un rôle central dans le développement des individus et des sociétés contemporaines, en améliorant le développement social, culturel et économique, et en favorisant une citoyenneté active et des valeurs éthiques.

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, la Commission européenne a publié un programme de modernisation pour les universités, dont les principaux axes sont:

- une réforme du programme: système de trois cycles (licence — mastère — doctorat), apprentissage axé sur les compétences, parcours d'apprentissage flexibles, reconnaissance et mobilité;
- une réforme de la gouvernance: autonomie des universités, partenariats stratégiques, notamment avec des entreprises, et assurance qualité;
- une réforme du financement: sources de revenus diversifiées pour les universités, mieux liées aux performances, promotion de l'équité, accès et efficacité, y compris le rôle possible des droits d'inscription, bourses et prêts.

Une réforme des programmes est également appuyée par le processus de Bologne<sup>(8)</sup>, qui définit des plans visant à créer un espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010, en

favorisant la mobilité des étudiants, la transparence et la reconnaissance des diplômes, tout en promouvant une dimension européenne de l'enseignement supérieur et l'attractivité des établissements européens pour les étudiants extérieurs à la Communauté. Cette initiative a été étendue à 46 pays de l'Europe au sens large.

Le programme Erasmus est l'une des politiques européennes les plus connues. Environ 90 % des universités européennes y participent et quelque 1,9 million d'étudiants ont déjà réalisé un échange depuis son lancement en 1987. Erasmus est devenu une partie intégrante du programme de l'UE 2007 pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et s'est développé pour couvrir les stages d'étudiants en entreprise, la formation du personnel universitaire et l'enseignement au personnel d'entreprise. Le programme cherche à étendre davantage ses actions de mobilité au cours des prochaines années, avec comme objectif un chiffre de 3 millions d'étudiants Erasmus d'ici 2012.

Parmi les dernières initiatives politiques dans ce domaine figure l'instauration d'un dialogue entre les universités et les entreprises, afin de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et les entreprises sur des sujets tels que l'élaboration des programmes, la gouvernance, l'entrepreneuriat, la formation continue et le transfert des connaissances. Par ailleurs, le Conseil a adopté le 23 novembre 2007 une résolution concernant la modernisation des universités pour favoriser la compétitivité européenne dans une économie mondiale fondée sur la connaissance<sup>(9)</sup>.

(8) [http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna_en.html).

(9) <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/07/st16/st16096-re01.fr07.pdf>.





### Définitions et disponibilité des données

La CITE est utilisée pour définir les niveaux d'études: l'enseignement supérieur inclut à la fois des programmes qui sont en grande partie fondés sur la théorie et conçus pour donner les qualifications nécessaires afin d'accéder à des programmes de recherche avancée et à des professions exigeant des compétences pointues, et des programmes correspondant à un niveau de compétences équivalent mais dont l'orientation est plus professionnelle et qui donnent un accès direct au marché du travail. Les personnes poursuivant des études supérieures (à la fois études universitaires et non universitaires) dans le système éducatif général de chaque pays forment la population cible de la politique en matière d'enseignement supérieur. Ce chiffre fournit une indication du nombre de personnes qui ont accès à l'enseignement supérieur supposées achever leurs études, contribuant ainsi à élever le niveau d'instruction de la population du pays si elles continuent à vivre et à travailler dans ce pays après leurs études.

La mobilité des étudiants et des enseignants est perçue comme un outil important pour accroître l'innovation, la productivité et la compétitivité. Depuis toujours, il est rare que les pays disposent de données précises sur le nombre d'étudiants qui font leurs études à l'étranger. Ces statistiques sont donc généralement collectées en additionnant les nombres d'étudiants qui font leurs études dans les pays d'accueil. Ce procédé présente toutefois un inconvénient en ce que, étant donné le peu d'informations disponibles sur la répartition des étudiants en fonction de leur nationalité, il est probable que ces chiffres soient sous-estimés (par exemple, le nombre d'étudiants qui étudient à

l'étranger peut représenter les étudiants inscrits à une date donnée, alors que le nombre réel pourrait être plus élevé puisque bon nombre d'étudiants ne restent que quelques mois à l'étranger). Le nombre d'étudiants étrangers peut se définir comme le nombre d'étudiants de nationalité étrangère - quoique cela implique que les résidents permanents ayant une nationalité étrangère sont inclus dans le numérateur alors qu'ils n'ont pas quitté leur pays de résidence pour leurs études. Pour la première fois, les informations sur la mobilité des étudiants présentées dans la présente édition de l'annuaire reposent sur le nombre effectif d'étudiants étrangers qui étudient dans le pays d'accueil et excluent les ressortissants étrangers qui y résident à titre permanent.

### Conclusions principales

Près de 19 millions d'étudiants étaient présents dans l'enseignement supérieur dans l'EU-27 en 2006. Les jeunes gens sont proportionnellement plus nombreux que les jeunes femmes à opter pour un enseignement professionnel, tandis que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur. Cela reflète peut-être le désir de certains jeunes gens d'exercer un métier le plus rapidement possible, ainsi qu'une évolution des comportements sociaux et de l'activité professionnelle s'agissant des femmes. Alors que l'on donne de plus en plus de place aux diplômés pour accéder à l'enseignement supérieur ou obtenir un emploi, il est important de noter que les jeunes femmes sont plus nombreuses que les jeunes hommes à poursuivre leurs études après avoir achevé la scolarité obligatoire dans la plupart des États membres, et qu'elles obtiennent plus de diplômes de l'enseignement secondaire supérieur que les jeunes hommes.

Les pays comptant le plus grand nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur étaient l'Allemagne et le Royaume-Uni – environ 2,3 millions dans chacun de ces pays, soit plus de 12 % du total de l'EU-27, tandis que la France comptait 2,2 millions d'étudiants, la Pologne 2,1 millions, et l'Italie 2 millions.

Les disparités d'effectifs et de niveaux d'études entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur se sont inversées dans de nombreux États membres au cours des vingt dernières années, les femmes représentant 55,1 % du nombre total d'étudiants du supérieur en 2006 dans l'EU-27; l'Allemagne était le seul pays où la proportion d'étudiants masculins du supérieur (50,3 % du total) dépassait celle des femmes.

Les politiques éducatives visent de plus en plus à promouvoir des matières particulières, relativement peu choisies par les étudiants de sexe féminin (notamment les sciences, les mathématiques et l'informatique, ou les études d'ingénieur, ou liées à la fabrication et la construction). Il

semble plutôt que les femmes aient une plus grande propension à étudier dans les domaines de la santé et de la protection sociale, des lettres et des arts, des sciences sociales, du commerce et du droit, alors qu'une proportion plus élevée d'hommes choisissent d'étudier des matières en rapport avec les sciences et la technologie ainsi que des matières liées à l'agriculture et aux sciences vétérinaires. Environ 39,7 % des étudiants de l'enseignement supérieur en sciences, mathématiques et informatique de l'EU-27 étaient des femmes en 2006, tandis que leur proportion parmi les étudiants en ingénierie, en fabrication et en construction était de 25,1 %. Ces deux taux sont en hausse par rapport à l'année précédente.

Quelque 9 % de la population étudiante du supérieur dans l'EU-27 en 2006 étudiaient dans un autre pays. Parmi les destinations les plus populaires pour les étudiants étrangers figurent les pays dont la langue nationale est l'anglais, le français ou l'allemand, comme le Royaume-Uni, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne ou la France.

**Tableau 4.5:** Étudiants dans l'enseignement supérieur, 2006 (1)

	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en milliers)	qui étudient (en %)							
		Les lettres et les arts	Les sciences sociales, le commerce et le droit	Les sciences, les mathématiques et l'informatique	L'ingénierie, la fabrication et la construction	L'agriculture et les sciences vétérinaires	La santé et la protection sociale	Les services	
EU-27	18 783	12,6	32,6	10,1	13,9	1,8	12,3	3,5	
Zone euro	11 199	13,1	30,4	10,5	14,8	1,8	12,7	3,5	
Belgique	394	10,5	27,5	6,9	10,6	2,5	22,1	1,5	
Bulgarie	244	7,9	42,5	5,0	21,0	2,5	6,4	7,6	
République tchèque	337	8,5	27,6	8,5	14,4	3,7	12,1	5,3	
Danemark	229	15,0	29,5	8,0	10,1	1,5	22,2	2,3	
Allemagne	2 290	15,6	27,4	15,2	15,7	1,4	14,7	2,5	
Estonie	68	11,6	39,0	10,0	12,3	2,5	8,5	8,5	
Irlande	186	15,7	23,1	11,6	10,4	1,2	12,8	4,5	
Grèce (2)	653	11,6	31,9	15,7	16,5	5,9	6,9	5,0	
Espagne	1 789	10,4	31,9	11,4	17,8	3,4	9,9	5,6	
France	2 201	16,5	34,5	12,3	11,5	1,0	14,2	3,5	
Italie	2 029	15,5	36,5	7,9	15,6	2,3	12,5	2,6	
Chypre	21	8,5	47,4	12,7	6,1	0,1	6,6	9,2	
Lettonie	131	7,0	54,2	5,2	10,0	1,2	5,2	4,9	
Lituanie	199	7,0	41,8	6,1	18,0	2,3	9,2	3,4	
Luxembourg	3	8,2	45,2	8,4	15,0	0,0	0,4	0,0	
Hongrie	439	8,0	41,6	5,2	12,4	2,9	8,2	8,3	
Malte	9	14,0	37,4	8,4	7,6	0,2	20,3	2,2	
Pays-Bas	580	8,4	38,0	6,7	8,3	1,2	16,4	5,9	
Autriche	253	14,9	35,0	12,4	11,8	1,6	9,4	2,1	
Pologne	2 146	9,2	40,9	9,7	12,6	2,2	5,7	5,4	
Portugal	367	8,6	31,5	7,3	21,9	1,9	16,0	5,6	
Roumanie	835	10,5	50,0	4,7	18,2	2,9	5,7	3,0	
Slovénie	115	7,5	43,5	5,4	15,6	3,1	7,4	8,7	
Slovaquie	198	6,0	28,3	9,0	16,4	2,8	15,2	5,8	
Finlande	309	14,5	22,5	11,4	25,9	2,2	13,3	4,8	
Suède	423	12,6	26,2	9,7	16,3	0,9	17,2	1,8	
Royaume-Uni	2 336	17,0	27,0	13,7	8,2	0,9	18,8	0,7	
Croatie	137	9,9	40,5	7,4	16,3	3,8	7,5	10,2	
ARY de Macédoine	48	10,7	32,6	7,2	18,3	3,6	10,2	4,5	
Turquie	2 343	6,9	47,4	7,5	13,3	3,5	5,6	3,5	
Islande	16	14,8	38,0	8,0	7,3	0,5	12,4	1,5	
Liechtenstein	1	1,4	71,4	0,0	25,0	0,0	2,2	0,0	
Norvège	215	12,1	32,2	8,9	6,7	0,8	19,3	4,3	
Suisse	205	13,0	37,1	10,7	13,4	1,2	10,2	3,8	
Japon	4 085	15,8	29,3	2,9	16,1	2,1	12,2	5,7	
États-Unis	17 488	10,6	27,3	8,9	6,7	0,6	13,9	5,1	

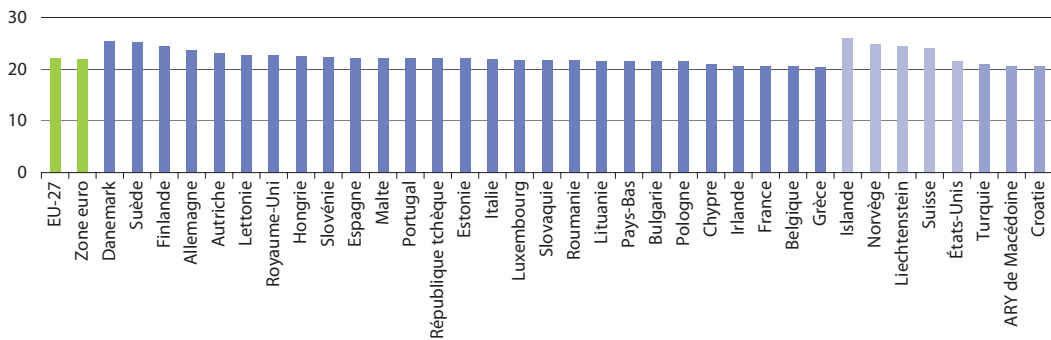
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) La ventilation par matière concerne 2005.

Source: Eurostat (tps00062 et educ\_enr15)

**Figure 4.4:** Âge moyen dans l'enseignement supérieur, 2006 (1)

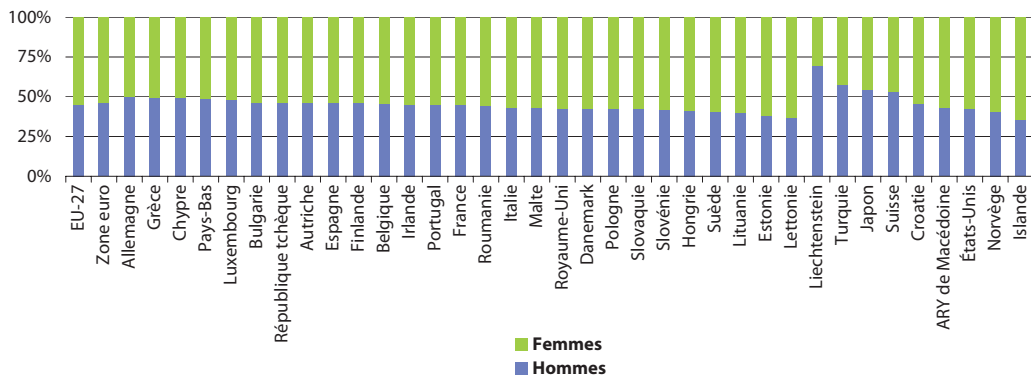
(en années)

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat (tps00061)

**Figure 4.5:** Ventilation par sexe des étudiants de l'enseignement supérieur, 2006 (1)

(en % du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur)

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat (tps00063)

**Tableau 4.6:** Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études, 2006 (1)

	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur (en milliers)	qui étudient (en %)							
		Les lettres et les arts	Les sciences sociales, le commerce et le droit	Les sciences, les mathématiques et l'informa-tique	Les sciences, les mathématiques et l'ingénierie, la fabrication et la construction	L'agri-culture et les sciences vétérinaires	La santé et la protec-tion sociale	Les services	
EU-27	3 846	12,2	35,3	9,9	12,5	1,7	14,4	3,8	
Zone euro	2 113	12,9	33,8	10,2	14,3	1,8	15,2	4,3	
Belgique	82	9,8	28,3	7,7	9,3	2,3	18,9	2,1	
Bulgarie	45	8,4	47,8	5,3	15,6	2,0	6,2	7,7	
République tchèque	69	7,5	28,7	7,6	15,0	3,6	12,4	5,6	
Danemark	48	13,8	30,4	7,2	10,9	2,1	23,8	3,3	
Allemagne	415	15,9	23,7	11,4	13,5	1,8	20,4	3,1	
Estonie	12	11,4	36,6	9,4	9,9	2,2	11,6	8,6	
Irlande	59	19,1	34,7	13,8	12,1	0,6	11,0	2,4	
Grèce (2)	60	13,1	28,0	15,0	12,3	3,6	9,7	8,5	
Espagne	286	9,2	28,3	10,0	16,5	1,8	14,2	7,6	
France	644	12,1	41,6	11,1	14,7	1,5	13,0	3,9	
Italie	279	17,0	38,7	6,8	15,9	1,7	12,4	2,6	
Chypre	4	10,0	43,7	9,7	4,2	0,2	6,7	14,3	
Lettonie	26	6,2	56,0	4,6	6,8	1,0	5,2	4,9	
Lituanie	43	6,7	40,9	5,9	15,9	1,8	9,0	3,5	
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:	:	
Hongrie	70	7,6	43,8	5,8	6,7	2,6	8,8	8,8	
Malte	3	15,5	44,2	6,3	4,8	1,0	13,0	3,1	
Pays-Bas	117	8,2	38,2	6,8	8,3	1,5	16,5	4,5	
Autriche	35	8,7	29,7	12,6	19,8	2,1	9,9	3,7	
Pologne	504	8,7	42,6	8,5	8,4	1,6	7,8	5,0	
Portugal	72	10,3	32,2	11,3	15,1	1,8	24,2	7,2	
Roumanie	175	11,9	48,2	4,5	15,8	2,7	9,6	2,1	
Slovénie	17	5,1	49,6	3,5	12,6	2,4	9,9	7,7	
Slovaquie	40	6,3	27,4	8,6	15,0	2,9	17,1	6,7	
Finlande	40	13,5	23,4	8,7	20,7	2,3	19,1	6,0	
Suède	61	6,1	24,8	8,1	18,4	1,0	25,3	2,2	
Royaume-Uni	640	15,4	30,5	13,4	8,2	0,9	18,3	0,8	
Croatie	21	9,4	39,4	6,3	11,5	3,6	8,9	13,5	
ARY de Macédoine	7	13,4	26,9	7,4	13,8	4,0	12,3	5,4	
Turquie	373	6,4	37,7	7,8	14,3	4,0	5,7	6,2	
Islande	3	11,2	34,1	8,0	6,4	0,7	11,7	1,4	
Liechtenstein	0	3,0	54,5	0,0	34,8	0,0	7,6	0,0	
Norvège	34	8,8	27,0	8,2	7,5	1,1	24,5	4,8	
Suisse	69	6,5	39,4	10,3	12,1	1,6	11,0	6,7	
Japon	1 068	15,2	27,0	3,0	18,2	2,2	12,8	9,7	
États-Unis	2 639	13,2	38,1	8,9	7,2	1,1	13,5	6,5	

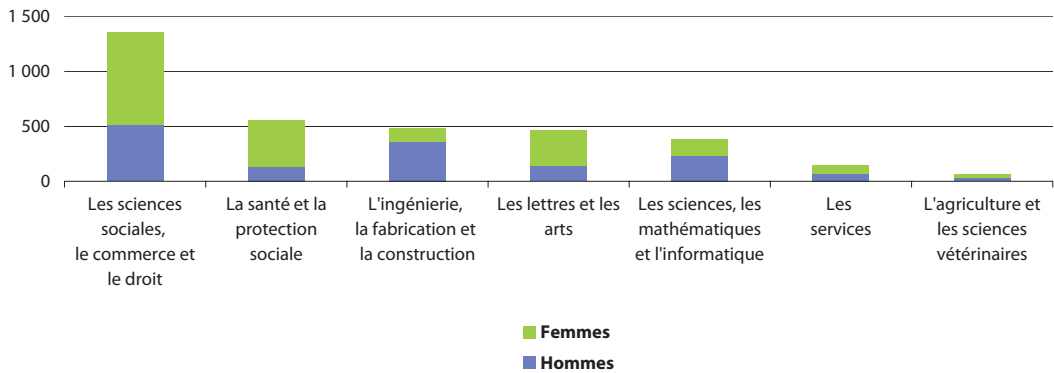
(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) 2005.

Source: Eurostat (educ\_grad5)

**Figure 4.6:** Diplômés de l'enseignement supérieur, par domaine d'études et par sexe dans l'EU-27, 2006 (1)

(en milliers)

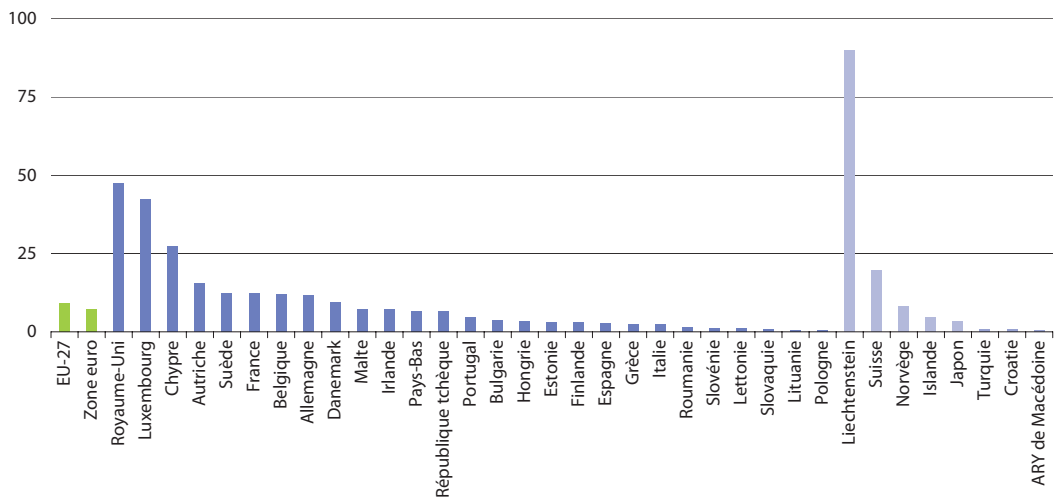


(1) Estimations.

Source: Eurostat (educ\_grad5)

**Figure 4.7:** Mobilité des étudiants dans l'enseignement supérieur (CITE 5-6), 2006 (1)

(étudiants étrangers en % de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

Source: Eurostat (educ\_enr18 et educ\_enr11t)



## 4.4 La formation permanente et la formation professionnelle

### Introduction

La Commission européenne a réuni ses diverses initiatives sur l'éducation et la formation dans un seul cadre de référence, le programme «Éducation et formation tout au long de la vie», qui remplace les programmes antérieurs en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'apprentissage en ligne ayant expiré en 2006.

Par définition, la formation permanente couvre l'acquisition de connaissances dans une perspective personnelle, civique et sociale mais aussi professionnelle. Elle se déroule dans différents environnements à l'intérieur et à l'extérieur des systèmes d'enseignement et de formation formels. La formation continue consiste à investir davantage dans les personnes et les connaissances, à favoriser l'acquisition de compétences de base, comme la maîtrise des technologies numériques, et à accroître les possibilités de modes d'apprentissage innovants et plus souples. Le but est d'offrir aux personnes de tous âges un accès égal et ouvert à des possibilités d'apprentissage de haute qualité, et à de multiples expériences d'apprentissage, à travers l'Europe.

Le traité instituant la CE reconnaît l'importance de la formation professionnelle dans son article 150 en stipulant que «L'action communautaire vise à... faciliter l'accès à la formation professionnelle...; stimuler la coopération en matière de formation entre établissements d'enseignements ou de formation professionnelle et entreprises»<sup>(10)</sup>.

Une communication de la Commission européenne de novembre 2001 intitulée «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie»<sup>(11)</sup> souligne au paragraphe 1.1 que «le Conseil européen de Lisbonne a confirmé que l'éducation et la formation tout au long de la vie constituaient un élément de base du modèle social européen». À ce titre, l'acquisition de connaissances ne se limite pas seulement au domaine de l'éducation, mais représente également un facteur essentiel en matière d'emploi et de sécurité sociale, de résultats économiques et de compétitivité.

La stratégie européenne pour l'emploi (SEE)<sup>(12)</sup>, adoptée le 22 juillet 2003, présentait deux lignes directrices pour répondre à la nécessité d'améliorer les niveaux de compétences par le biais de la formation permanente. Au titre de ces lignes directrices, les États membres sont invités à mettre en œuvre des stratégies globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, afin de donner à chacun les qualifications nécessaires à une population active moderne et de réduire les inadéquations et les pénuries de qualifications sur le marché de l'emploi. Les lignes directrices prévoient des mesures ayant pour objectif d'accroître les investissements en ressources humaines, en particulier grâce à une augmentation significative des investissements des entreprises en faveur de la formation des adultes. Début 2005, la Commission européenne a proposé de remodeler la stratégie de Lisbonne, en révisant de fond en comble la SEE et en publiant, dans le

(10) Version consolidée du traité instituant la Communauté européenne, chapitre 3, article 150, paragraphe 2 (JO C 352 du 24.12.2002, p. 33); [http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E\\_FR.pdf](http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/pdf/12002E_FR.pdf).

(11) «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie», COM(2001) 678 final du 21 novembre 2001; <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0678:FIN:FR:PDF>.

(12) <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=101&langId=fr>.

cadre des orientations macro et micro-économiques, des directives en matière d'emploi.

Le programme Leonardo da Vinci pour l'enseignement et la formation professionnelle a pour vocation d'encourager les projets permettant aux citoyens d'améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leurs qualifications grâce à un séjour à l'étranger, ainsi que de favoriser la coopération européenne entre les établissements de formation.

Le programme Grundtvig, lancé en 2000, fait aujourd'hui partie intégrante du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il vise à donner aux adultes les moyens d'améliorer leurs connaissances et leurs qualifications. Il s'adresse non seulement aux adultes engagés dans une formation, mais aussi aux enseignants, aux formateurs, au personnel éducatif et aux organismes qui fournissent ces services.

### Définitions et disponibilité des données

La formation permanente englobe toute activité d'apprentissage constructive, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle, réalisée de façon suivie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences. L'intention ou l'objectif d'apprentissage est le point essentiel qui distingue ces activités de formation des activités qui n'impliquent aucun apprentissage telles que les activités culturelles et sportives.

En ce qui concerne les statistiques en matière de formation permanente, l'enseignement formel correspond à l'enseignement et à la formation dispensés

dans les écoles, les universités et les facultés officielles. L'enseignement et la formation non formels incluent tous les types d'apprentissage qui ne font pas partie d'un programme d'éducation officiel. Il convient de noter que les statistiques présentées ne couvrent donc pas l'apprentissage informel, qui correspond à l'auto-apprentissage (à l'aide de documents imprimés, par l'apprentissage ou la formation assistée par ordinateur, l'enseignement en ligne via Internet, la fréquentation de bibliothèques, etc.).

La population cible des statistiques en matière de formation permanente englobe toutes les personnes âgées de 25 à 64 ans appartenant à des ménages privés. Les données sont collectées par le biais de l'enquête européenne sur les forces de travail. Le dénominateur employé dans ce sous-chapitre est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question sur les formations et enseignements suivis. Depuis le 27 octobre 2006, cet indicateur est calculé sur la base de moyennes annuelles de données trimestrielles au lieu d'un seul trimestre de référence au printemps.

Deux autres enquêtes fournissent de plus amples informations:

- la troisième enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises (CVTS3), réalisée pour l'année de référence 2005 dans les États membres de l'EU-27 et en Norvège;
- une enquête sur la formation des adultes menée par l'UE, l'AELE et les pays candidats entre 2005 et 2008, dont les résultats n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction.





La formation professionnelle continue (FPC) se rapporte aux travailleurs actifs dans une entreprise et se distingue en ce que la formation doit être planifiée au préalable, elle doit être organisée ou soutenue dans l'objectif spécifique de l'apprentissage, et elle doit être financée au moins partiellement par l'entreprise.

### Conclusions principales

En 2007, la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans qui recevaient une formation continue quelconque au cours des quatre semaines précédant l'enquête était de 9,7 % au sein de l'EU-27. Ce chiffre était supérieur de 1,2 point à celui de 2003. La proportion de la population qui avait suivi une formation permanente était plus élevée chez les femmes (10,6 % en 2007) que chez les hommes (8,8 %). La Suède, le Danemark, le Royaume-Uni et la Finlande se distinguaient par des proportions considérablement plus élevées de population participant à la formation permanente (entre 32 % et 23 %); en revanche, la Bulgarie et la Roumanie faisaient état de taux de participation à la formation permanente inférieurs à 2 %.

S'agissant de la formation professionnelle, la proportion d'entreprises qui ont organisé une formation pour leurs travailleurs en 2005 oscillait de 21 % en Grèce à 90 % au Royaume-Uni, pour une moyenne de 60 % au sein de l'UE.

Les résultats préliminaires de l'enquête dans l'UE révèlent en moyenne une légère baisse de la proportion d'entreprises offrant une formation à leurs travailleurs par rapport aux résultats de l'enquête précédente (menée en 1999). Les pays nordiques, et spécialement scandinaves, où des efforts substantiels étaient déployés auparavant, ont connu une diminution de leurs taux de participation à la

formation professionnelle, tandis que ces taux ont sensiblement augmenté dans la plupart des États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004.

D'une manière générale, le taux de participation des travailleurs aux mesures de formation professionnelle continue (FPC) était le plus élevé dans les États membres de l'EU-15. En moyenne, un travailleur sur trois (33 %) a suivi un cours de FPC, la proportion fluctuant de 11 % en Lettonie à près de 60 % en République tchèque.

L'intensité de la formation professionnelle continue, mesurée selon le nombre moyen d'heures de formation par travailleur, était similaire entre les États membres de l'EU-15 et les pays qui ont adhéré à l'UE depuis 2004. Trois groupes de pays se distinguaient toutefois clairement: les pays enregistrant une forte proportion d'entreprises pratiquant la formation et une forte intensité de cours de FPC, les pays enregistrant un taux élevé d'entreprises pratiquant la formation et une intensité relativement faible de cours de FPC, et les pays enregistrant un faible taux d'entreprises pratiquant la formation et une intensité relativement forte de cours de FPC.

La troisième enquête sur la formation professionnelle a intégré pour la première fois l'aspect de la formation professionnelle initiale (FPI) dans les entreprises (les apprentissages, par exemple). Les taux les plus élevés d'entreprises assurant une formation professionnelle initiale étaient observés en 2005 en Allemagne, au Royaume-Uni, en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas, en Italie et en France. Les proportions étaient souvent proches de 50 % dans ces pays, alors qu'elles ne dépassaient pas 10 % dans la majorité des autres États membres.

**Tableau 4.7:** Formation permanente (1)

(en % de la population âgée de 25 à 64 ans ayant suivi une formation ou un enseignement)

	Total		Hommes		Femmes	
	2003	2007	2003	2007	2003	2007
<b>EU-27 (2)</b>	8,5	9,7	7,9	8,8	9,1	10,6
<b>Zone euro (2)</b>	6,5	8,4	6,4	8,0	6,6	8,8
<b>Belgique</b>	7,0	7,2	7,0	7,0	6,9	7,4
<b>Bulgarie</b>	1,3	1,3	1,1	1,4	1,4	1,3
<b>République tchèque</b>	5,1	5,7	4,8	5,5	5,4	5,9
<b>Danemark (2)</b>	24,2	29,2	21,0	24,2	27,4	34,2
<b>Allemagne</b>	6,0	7,8	6,4	8,0	5,6	7,6
<b>Estonie</b>	6,7	7,0	5,0	4,6	8,2	9,3
<b>Irlande (2)</b>	5,9	7,6	5,1	6,2	6,8	9,0
<b>Grèce (2)</b>	2,6	2,1	2,6	2,2	2,7	2,1
<b>Espagne</b>	4,7	10,4	4,3	9,3	5,1	11,5
<b>France (2)</b>	7,1	7,4	7,0	7,0	7,2	7,9
<b>Italie</b>	4,5	6,2	4,2	5,9	4,8	6,6
<b>Chypre (2)</b>	7,9	8,4	7,1	8,1	8,5	8,6
<b>Lettonie</b>	7,8	7,1	5,4	4,6	10,0	9,3
<b>Lituanie</b>	3,8	5,3	2,8	3,6	4,7	6,8
<b>Luxembourg (2)</b>	6,5	7,0	6,8	6,5	6,1	7,4
<b>Hongrie (2)</b>	4,5	3,6	4,0	3,0	4,9	4,1
<b>Malte</b>	4,2	6,0	4,7	6,4	3,6	5,7
<b>Pays-Bas (2)</b>	16,4	16,6	16,1	16,1	16,8	17,0
<b>Autriche (2)</b>	8,6	12,8	8,6	11,6	8,6	14,0
<b>Pologne</b>	4,4	5,1	3,9	4,7	4,9	5,5
<b>Portugal</b>	3,2	4,4	3,0	4,4	3,4	4,5
<b>Roumanie</b>	1,1	1,3	1,1	1,2	1,2	1,4
<b>Slovénie (2)</b>	13,3	14,8	12,0	13,5	14,7	16,1
<b>Slovaquie (2)</b>	3,7	3,9	3,5	3,4	3,9	4,3
<b>Finlande (2)</b>	22,4	23,4	18,6	19,4	26,2	27,5
<b>Suède (2)</b>	31,8	32,0	28,4	26,0	35,4	38,3
<b>Royaume-Uni (3)</b>	27,2	26,6	22,7	22,0	30,9	31,2
<b>Croatie</b>	1,8	2,9	1,8	3,1	1,9	2,8
<b>Turquie</b>	1,2	1,5	1,7	1,8	0,7	1,2
<b>Islande (2)</b>	29,5	27,9	25,0	22,4	34,1	33,7
<b>Norvège (2)</b>	17,1	18,0	16,2	17,1	18,0	18,9
<b>Suisse (2)</b>	24,7	22,5	25,3	21,7	24,0	23,4

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) Rupture des séries, 2003.

(3) Rupture des séries, 2003 et 2007.

Source: Eurostat (tsiem080)

**Tableau 4.8:** Formation professionnelle continue, 2005

	<b>Entreprises pratiquant la formation (en % du total des entreprises)</b>	<b>Travailleurs participant aux cours de FPC (en %)</b>	<b>Coût des cours de FPC (en % du coût total de la main-d'œuvre)</b>	<b>Durée moyenne des cours de FPC par travailleur (en heures)</b>	<b>Taux d'entreprises pratiquant la FPI (en % du total des entreprises)</b>
<b>EU (1)</b>	60	33	1,6	9	30
<b>Belgique</b>	63	40	1,6	12	9
<b>Bulgarie</b>	29	15	1,1	4	4
<b>République tchèque</b>	72	59	1,9	14	3
<b>Danemark</b>	85	35	2,7	10	45
<b>Allemagne</b>	69	30	1,3	9	55
<b>Estonie</b>	67	24	1,6	7	1
<b>Irlande</b>	:	:	:	:	:
<b>Grèce</b>	21	14	0,6	3	3
<b>Espagne</b>	47	33	1,2	9	14
<b>France</b>	74	46	2,3	13	37
<b>Italie</b>	32	29	1,3	7	40
<b>Chypre</b>	51	30	1,3	7	2
<b>Lettonie</b>	36	11	0,8	3	5
<b>Lituanie</b>	46	15	1,2	5	17
<b>Luxembourg</b>	72	49	2,0	16	28
<b>Hongrie</b>	49	16	2,6	6	6
<b>Malte</b>	46	32	1,8	11	12
<b>Pays-Bas</b>	75	34	2,0	12	41
<b>Autriche</b>	81	33	1,4	9	49
<b>Pologne</b>	35	21	1,3	6	9
<b>Portugal</b>	44	28	1,1	7	5
<b>Roumanie</b>	40	17	1,1	5	2
<b>Slovénie</b>	72	50	2,0	14	9
<b>Slovaquie</b>	60	38	1,8	12	1
<b>Finlande</b>	77	39	1,5	10	17
<b>Suède</b>	78	46	2,1	15	7
<b>Royaume-Uni</b>	90	33	1,3	7	51
<b>Norvège</b>	86	29	1,3	9	23

(1) Moyennes pour l'UE calculées sur la base des données nationales disponibles (c'est-à-dire à l'exclusion de l'Irlande).

Source: Eurostat (trng\_cvts3\_01, trng\_cvts3\_41, trng\_cvts3\_53, trng\_cvts3\_71 et trng\_cvts3\_85)

## 4.5 Les dépenses d'éducation

### Introduction

Les dépenses d'éducation sont un investissement qui peut aider à favoriser la croissance économique, améliorer la productivité, contribuer au développement personnel et social et réduire les inégalités sociales. La part des ressources financières totales consacrée à l'éducation fait partie des choix cruciaux que font dans chaque pays les gouvernements, les entreprises et chacun des étudiants et leurs familles.

Un débat permanent a lieu au sein de nombreux États membres sur la manière d'augmenter le financement de l'éducation, d'améliorer l'efficacité et de promouvoir l'égalité. Parmi les approches possibles, citons les droits d'inscription, les frais de gestion administrative ou d'examen, l'introduction de bourses ou de prêts liés aux revenus pour tenter d'accroître les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, notamment parmi les personnes les plus défavorisées. Une autre méthode possible pour recueillir des fonds consiste à promouvoir les partenariats entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur.

L'éducation représente une part significative des dépenses publiques dans tous les États membres – le poste budgétaire le plus important étant les dépenses de personnel. Le coût de l'enseignement augmente considérablement à mesure qu'un enfant avance dans le système éducatif, les dépenses par élève/étudiant étant sensiblement plus importantes dans les universités que dans les écoles primaires. Même si c'est dans l'enseignement supérieur que le coût par tête est le plus élevé, la majeure partie des dépenses d'éducation est consacrée aux systèmes d'enseignement secondaire, qui assurent l'éducation du plus grand nombre d'élèves/étudiants.

### Définitions et disponibilité des données

Les indicateurs sur les dépenses d'éducation couvrent les écoles, les universités et d'autres établissements publics et privés qui participent à la fourniture ou au soutien de services éducatifs. Les dépenses en faveur des établissements ne se limitent pas aux services d'instruction mais incluent également les dépenses publiques et privées au titre de services divers en faveur des étudiants et des familles, lorsque ces services sont assurés par le biais d'établissements d'enseignement. Dans le supérieur, les dépenses de recherche et de développement peuvent également être considérables et sont incluses, dans la mesure où les travaux de recherche sont effectués par des établissements d'enseignement.

Les dépenses publiques totales pour l'éducation incluent le financement public direct en faveur des établissements d'enseignement et des transferts vers les ménages et les entreprises. En général, le secteur public finance les dépenses d'éducation soit en assumant directement les dépenses de fonctionnement et en capital des écoles (financement public direct des écoles), soit en offrant un soutien financier aux élèves/étudiants et à leurs familles (subventions et prêts publics) et en subventionnant les activités d'éducation ou de formation du secteur des entreprises privées ou des organismes à but non lucratif (transferts vers les ménages et les entreprises). Les dépenses en faveur des établissements d'enseignement de la part des sources privées comprennent les frais scolaires, les matériels (comme les manuels et l'équipement pédagogique), les transports scolaires (s'ils sont à la charge de l'établissement), les repas (idem), les frais d'internat et les dépenses des employeurs en matière de formation



professionnelle initiale. Les dépenses par élève/étudiant des institutions publiques et privées mesurent l'investissement par élève/étudiant des administrations publiques centrales, régionales et locales, des ménages privés, des institutions religieuses et des entreprises. Elles incluent les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement et d'équipement. Les écoles/établissements publics sont définis comme ceux qui sont directement ou indirectement administrés par une autorité publique de l'éducation. Les écoles/établissements privés sont directement ou indirectement administrés par une organisation non gouvernementale (comme une église, un syndicat, une entreprise privée ou un autre organisme) et sont considérés comme indépendants si moins de 50 % de leur financement provient d'un quelconque niveau du secteur public (local, régional ou national).

### Conclusions principales

Les dépenses publiques d'éducation dans l'EU-27 en 2005 représentaient 5 % du

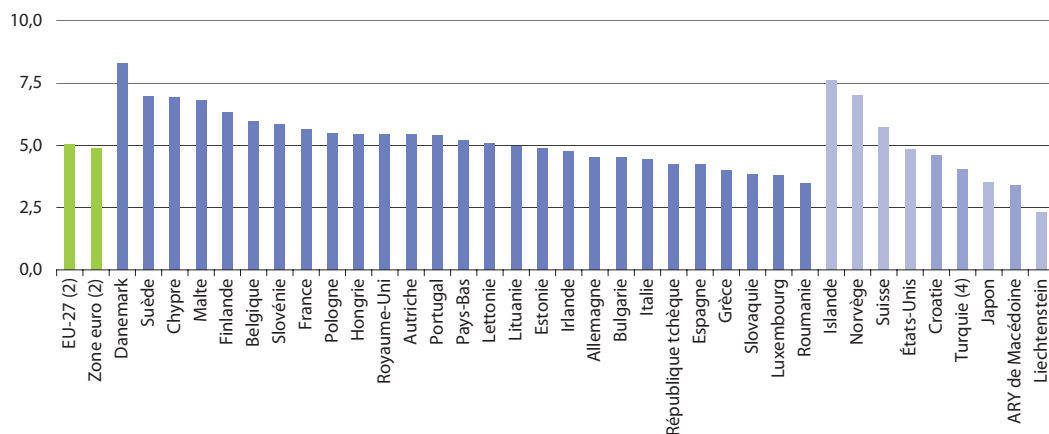
PIB, tandis que les dépenses en faveur des établissements d'éducation financées par des sources à la fois publiques et privées représentaient 5,4 % du PIB.

Les dépenses publiques les plus élevées au titre de l'éducation ont été observées au Danemark (8,3 % du PIB), tandis que la Suède (7,0 %), Chypre (6,9 %), Malte (6,8%) et la Finlande (6,3 %) enregistraient également des taux relativement élevés. La plupart des États membres ont indiqué que les dépenses publiques d'éducation représentaient entre 4 et 6 % du PIB, mais la proportion de dépenses publiques d'éducation est tombée en dessous de 4 % du PIB en Grèce, en Slovaquie, au Luxembourg et en Roumanie; il est à noter que le système d'enseignement supérieur au Luxembourg est sous-développé et que la majorité des étudiants du supérieur font leurs études dans un autre État membre.

Il convient d'observer que la croissance du PIB peut masquer des augmentations significatives des dépenses d'éducation au cours des dix dernières années dans la

**Figure 4.8:** Dépenses publiques totales pour l'éducation, 2005 (1)

(en % du PIB)



(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) Estimation. (3) 2003. (4) 2004.

Source: Eurostat (tsiir010)



majorité des États membres. Il est à noter également que la baisse des taux de natalité se traduira par des populations d'âge scolaire réduites, ce qui aura un effet sur les ratios tels que les dépenses moyennes par élève (étant donné que les dépenses

demeurent constantes). D'après les dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant, une moyenne de 5 650 SPA a été dépensée par élève/étudiant en 2005 dans l'EU-27.

**Tableau 4.9:** Dépenses en faveur des établissements d'enseignement (1)

	Dépenses publiques (en % du PIB) (2) 2005	Dépenses privées (en % du PIB) (3) 2005	Dépenses annuelles en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève/étudiant (SPA pour équivalents temps plein)	
			2000	2005
EU-27	4,7	0,7	:	5 650
Zone euro	4,6	0,6	:	6 190
Belgique	5,7	0,4	5 314	6 501
Bulgarie	3,8	0,6	1 277	1 993
République tchèque	4,1	0,6	2 574	3 809
Danemark	6,8	0,6	7 108	8 244
Allemagne	4,2	0,9	5 677	6 503
Estonie	4,6	0,4	:	2 868
Irlande	4,3	0,3	4 481	6 012
Grèce	4,0	0,3	:	4 606
Espagne	4,1	0,5	4 304	5 718
France	5,4	0,6	5 712	6 364
Italie	4,2	0,4	:	5 908
Chypre	6,0	1,2	4 879	6 684
Lettonie	4,7	0,8	1 818	2 746
Lituanie	4,5	0,5	1 716	2 475
Luxembourg	3,7	:	:	:
Hongrie	5,1	0,5	:	3 842
Malte	6,8	0,4	3 189	5 882
Pays-Bas	4,6	0,4	5 211	6 703
Autriche	5,0	0,5	7 144	8 293
Pologne	5,4	0,6	1 971	3 051
Portugal	5,3	0,4	3 943	4 704
Roumanie	3,3	0,4	:	1 454
Slovénie	5,3	0,8	:	6 056
Slovaquie	3,7	0,7	1 681	2 699
Finlande	5,8	0,1	5 455	6 225
Suède	6,2	0,2	6 185	7 204
Royaume-Uni	5,0	1,3	4 799	7 084
Croatie	4,6	:	:	:
ARY de Macédoine	3,3	:	:	:
Turquie	3,8	0,1	:	:
Islande	7,2	0,7	6 501	7 897
Liechtenstein	2,1	:	:	7 389
Norvège	5,7	0,1	7 812	9 133
Suisse	5,5	0,6	:	:
Japon	3,4	1,5	6 091	7 148
États-Unis	4,9	2,4	9 200	10 661

(1) Se référer au fichier de métadonnées sur Internet ([http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_SDDS/en/educ\\_esms.htm](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/educ_esms.htm)).

(2) Turquie, 2004; ancienne République yougoslave de Macédoine, 2003. (3) Turquie et Norvège, 2004.

Source: Eurostat (educ\_figdp, tps00068 et tps00067), Unesco, OCDE